



Fête Fédérale de Gymnastique Lausanne 2025

Aide financière en faveur du comité d'organisation de la Fête Fédérale de Gymnastique Lausanne 2025

Préavis N° 2024 / 23

Lausanne, le 30 mai 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Depuis 1832, tous les six ans, les gymnastes de notre pays se rassemblent pour ce qui est la plus ancienne et la plus grande manifestation polysportive et grand public de Suisse : la Fête Fédérale de Gymnastique (ci-après FFG). Lausanne, après en avoir été l'hôte en 1855, 1880, 1909 et 1951, se prépare à accueillir près de 70'000 athlètes et 300'000 visiteuses et visiteurs à l'occasion de sa 77^e édition, qui se déroulera en juin 2025.

Lausanne, dans son entier, sera le cadre de la FFG. Les compétitions et les représentations seront réparties du nord au sud et d'est en ouest. Des lieux d'animations et de partages avec les Lausannoises et les Lausannois seront installés dans les lieux emblématiques de la Ville.

En phase avec les ambitions sportives de Lausanne, l'édition 2025 se veut également écoresponsable et inclusive. Des efforts particuliers sont faits pour réduire l'empreinte carbone de l'événement, par exemple en privilégiant et en favorisant, la mobilité douce et les déplacements en transports publics (aucun parking dédié ne sera aménagé. Une première.). Cette édition devrait également voir, dans plusieurs disciplines, des épreuves lors desquelles valides et personnes en situation de handicap participeront en même temps aux mêmes épreuves et ainsi, grâce à des systèmes de pénalités ou de bonus, partageront les podiums.

Lausanne se réjouit d'être l'hôte de la FFG, qui n'était pas revenue en Suisse romande depuis 1978.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre de l'objectif suivant du programme de législation :

8. Du sport pour toutes & tous

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité soumet, pour prise d'acte, l'octroi d'une aide financière sous la forme d'une garantie de couverture de déficit de CHF 500'000.-, en faveur du comité d'organisation de la FFG 2025.

3. La Fête Fédérale de Gymnastique

La FFG est la plus grande et la plus ancienne manifestation polysportive et grand public de Suisse. Organisée la première fois le 24 avril 1832 à Aarau par ce qui est aujourd'hui la Fédération suisse de gymnastique (FSG), la FFG accueille tous les six ans, durant huit jours (deux week-ends, jeudis et vendredis inclus, toujours en juin) en moyenne 60'000 participant-e-s (dont plus de 15'000 jeunes entre 5 et 16 ans) et plus de 100'000 spectatrices et spectateurs. La dernière en date, s'est tenue du 13 au 23 juin 2019 à Aarau. Elle a réuni

près de 70'000 participant-e-s et 200'000 visiteuses et visiteurs, pour un budget de pratiquement CHF 22 millions.

Lausanne a été l'hôte de la FFG en 1855, 1880, 1909 et 1951.

4. La FFG Lausanne 2025

4.1 Candidature lausannoise

L'attribution de l'organisation d'une fête fédérale de gymnastique est de la responsabilité de la FSG. Dans la mesure du possible, elle essaie de maintenir un tournoi régional, et pas seulement linguistique, dans leur tenue. Toutefois, l'ampleur prise par la manifestation limite considérablement les ambitions et la dernière FFG organisée en Suisse romande l'a été en 1978 à Genève. Ceci n'a cependant pas découragé l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (GYMVAUD). Après avoir pris contact avec les autres associations cantonales romandes de gymnastique et constaté qu'elle était la seule intéressée par l'organisation d'une telle manifestation, GYMVAUD a étudié la faisabilité d'une candidature vaudoise à l'organisation de la FFG de 2025. Très rapidement, il est apparu que seule Lausanne et sa région disposaient des infrastructures sportives et d'accueil nécessaires à la tenue de l'un des événements sportifs les plus importants au monde en termes de participant-e-s (six fois plus que les Jeux olympiques d'été).

Convaincue que la tenue à Lausanne d'une telle manifestation aurait un impact fort en termes médiatiques, touristiques et économiques, la Municipalité, soutient, en 2017, le principe d'une candidature lausannoise à l'organisation en 2025 de la Fête fédérale de gymnastique.

Le 20 octobre 2018, lors de l'assemblée générale de la FSG à Aarau, Lausanne l'emporte face à Lucerne et devient l'hôte de la FFG de 2025.

4.2 Constitution d'une association et d'un comité d'organisation

L'ACVG ne peut porter seule l'organisation d'un événement de l'ampleur d'une fête fédérale, même avec le soutien des clubs gymniques lausannois. Seule la forme juridique de l'association (articles 60 ss CC) répond aux attentes et aux besoins¹. Ainsi, sous le nom de « Association FFG Lausanne 2025 » a été créée une association dont les buts sont l'organisation, la conduite et la réalisation de la FFG à Lausanne en 2025.

4.2.1 Membres de l'association

Formellement, selon l'article 4 des statuts, toute personne morale désireuse de participer à l'organisation de la FFG 2025 à Lausanne peut devenir membre de l'association, dès lors qu'elle aura été préalablement admise par l'assemblée générale.

Bien qu'ayant activement participé à l'élaboration et au soutien de la candidature lausannoise et s'étant engagé à participer financièrement à sa tenue pour un montant équivalent à celui de la Ville de Lausanne, l'État de Vaud a décidé de ne pas être membre actif de l'association, mais d'y siéger sans droit de vote.

4.2.2 Financement de l'association

Outre un financement public (détaillé au chapitre 5), l'association va lever des fonds en provenance de différents partenaires (sponsors) intéressés à être présents lors de la manifestation et sera principalement financée par les frais d'inscription des participantes et participants. Toutefois, il importe de relever que, comme lors de la World Gymnaestrada de 2011, l'apport financier des partenaires et des gymnastes ne se réalisera, au mieux, que dans les six à douze mois qui précéderont la FFG.

¹ En effet, toute autre forme juridique (Sàrl, SA, fondation, etc.) serait, au vu du but, soit impossible, soit ne permettrait pas (ou difficilement) un soutien des acteurs publics.

4.2.3 Comité d'organisation

Le Comité d'organisation est actuellement composé de 70 personnes. Elles devraient être 200 en 2025, dont 15 salariées (9 actuellement) auxquelles s'ajouteront les 4'000 bénévoles nécessaires à la bonne tenue de la fête. Ces bénévoles seront rejoint-e-s par autant de juges, de techniciennes et de techniciens recrutés directement par la FSG.

4.3 La FFG 2025 à Lausanne

Cette 77^e édition de la FFG se déroulera du 12 au 22 juin 2025 et devrait accueillir 70'000 gymnastes de toute la Suisse, qui se produiront devant 300'000 spectatrices et spectateurs. L'un des points culminants de la fête sera le cortège, dans les rues de Lausanne, des bannières des plus de 2'300 sociétés de gymnastiques présentes.

4.3.1 Athlètes

Les participantes et les participants à la FFG sont représentatifs des sociétés de gymnastiques. Elles intègrent des personnes de tout âge et de tout horizon social, de même que de parfaits débutant-e-s ou des sportives et des sportifs figurant dans l'élite mondiale.

En 2019 à Aarau, 55% des athlètes étaient des femmes et la pyramide des âges se composait de 32% d'athlètes de 16 ans et moins, 27% de 17 à 25 ans, 27% de 26 à 45 ans et 14% de 46 ans et plus, témoignant ainsi d'une belle hétérogénéité générationnelle et de genre.

4.3.2 Sports pratiqués

Outre la gymnastique artistique, rythmique, aux agrès, trampoline, en groupes ou individuelle, une Fête fédérale de gymnastique accueille de nombreuses disciplines sportives, qui ne relèvent pas directement de la gymnastique, telles que l'athlétisme, le volleyball, l'unihockey, le parkour, la danse ou l'aérobic. Par ailleurs, des disciplines peu connues seront également à l'honneur : indiaca, balle à la corbeille et au poing, jeux nationaux (lutte, lever et jeter de la pierre) et watterings.

Au total ce sont 108 épreuves dans 20 disciplines qui seront chronométrées, jugées, arbitrées et qui verront l'attribution de couronnes fédérales aux meilleur-e-s (individuel-le-s, équipes et sociétés), mais aussi des jeux et des démonstrations, sans esprit de compétition.

4.3.3 Sites de compétitions, de démonstrations et de gala

Le comité d'organisation a « divisé » Lausanne en quatre quartiers : Quartier Lac, Quartier Fête, Quartier Ville et Quartier Nord auxquels s'ajoute le camping.

Les quartiers Lac, Ville et Nord accueilleront sur 30 sites l'ensemble des compétitions et des démonstrations. Outre des lieux emblématiques tels que le Stade de la Tuilière, le Stade olympique de la Pontaise, le Palais de Beaulieu, la Vaudoise aréna, la piscine de Bellerive, la place de la Riponne ou l'esplanade de Montbenon, de nombreuses salles de gymnastique d'établissements scolaires, des places et des parcs seront aussi des lieux de compétitions et de démonstrations.

Tous ces sites seront aisément accessibles à pied ou en transports publics, de manière à favoriser la découverte des disciplines sportives et de notre ville.

4.3.4 Sites d'animations et de fête

Le Quartier Fête sera le cœur de la FFG 2025. De la place de la Navigation à la place Bellerive, il accueillera gymnastes, bénévoles, visiteuses et visiteurs autour de scènes de concerts, de terrasses et d'espaces de restauration.

4.3.5 L'hébergement

Une des caractéristiques d'une FFG, ce qui fait d'ailleurs sa spécificité, c'est la création pour la durée de la fête d'un camping, qui accueille la majorité des nuitées des athlètes, des

accompagnatrices et des accompagnateurs. Ainsi, pour la FFG de 2025, le comité d'organisation table sur 77'000 nuitées, dont 53'000 pour le seul camping. Le reste est réparti entre les abris de la protection civile et des salles de gymnastique (23'000), 1'000 nuitées étant prévues dans des hôtels.

Les abris de la protection civile et les salles de gymnastique se trouveront à proximité immédiate d'infrastructures de transport public ou permettant de rejoindre facilement à pied les lieux de compétition et de fête. Quant au camping, d'une surface de 71'000 m², il sera accessible à pied depuis le « Quartier Fête ». Comme lors des précédentes FFG, le comité d'organisation y proposera un certain nombre de tentes pour celles et ceux qui n'auraient pas leur propre matériel, ainsi que les infrastructures sanitaires nécessaires.

Il importe de relever que si des athlètes, accompagnatrices et accompagnateurs restent plusieurs jours sur place, la majorité passe une seule nuit dans les infrastructures mises à disposition.

4.3.6 Les transports

Plus de 90% des athlètes, des accompagnant-e-s et des spectateur-trice-s se rendent en train sur le lieu d'une fête fédérale de gymnastique. 80 trains supplémentaires (entièrement réservés pour celles et ceux qui se rendront à la FFG) sont d'ores et déjà prévus.

La « carte de fête » (soit le forfait que paie l'athlète pour pouvoir participer à la FFG) comprend deux billets de train aller/retour depuis son domicile, ainsi que la gratuité de l'ensemble des moyens de transports publics (bus, car, m1 et m2). Les discussions en cours entre le comité d'organisation et les tl (un des partenaires clés de la FFG) portent sur la réalisation de parcours multimodaux entre les différents sites/ « quartiers ». Outre l'usage des transports publics, ces parcours privilégieront la mobilité douce sous toutes ses formes.

En ce qui concerne celles et ceux qui viendraient à Lausanne en véhicules privés, sur la base de l'expérience d'Aarau en 2019 (très faible utilisation des parkings), le comité d'organisation, qui privilégie l'utilisation des transports publics et une mobilité bas carbone, a décidé de ne pas créer de parking dédié.

4.3.7 La logistique

Nourrir les athlètes et celles et ceux qui les accompagnent, ainsi que les bénévoles, les juges et technicien-ne-s sera l'un des défis majeurs du comité d'organisation. Contrairement à ce qui avait été organisé lors de la Gymnaestrada en 2011, aucun repas ne sera organisé et distribué sur les sites d'hébergement. Les athlètes et accompagnant-e-s auront la possibilité de commander avec leur carte de fête un ou plusieurs repas qui sera/seront servi(s) dans les différents sites composant le *Quartier Fête*. C'est également dans ce quartier, que celles et ceux qui n'auront pas réservé de repas, ainsi que les visiteuses et visiteurs pourront se nourrir, à défaut des lieux de restauration en ville.

Le comité d'organisation estime à plus de 50'000 le nombre de repas qui seront commandés au travers des cartes de fête et à 25'000 ceux nécessaires pour nourrir les bénévoles, juges et autres membres dudit comité d'organisation.

Un accent tout particulier sera mis sur la promotion et la consommation de produits locaux, en privilégiant des circuits courts. Un effort très important sera porté sur l'utilisation de vaisselle biodégradable, réutilisable ou recyclable, ainsi que sur la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets.

4.3.8 La sécurité et la santé

Tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des athlètes, accompagnant-e-s, spectateur-trice-s, ainsi que des bénévoles, que ce soit sur les lieux de compétition, d'animation, d'hébergement et de fête. Les mesures de sécurité seront adaptées en tenant compte des spécificités de cette manifestation, réputée par ses côtés festifs et conviviaux, et de la situation extérieure. Des sociétés privées seront mandatées pour assurer la surveillance, principalement nocturne, de certains lieux.

Le service médical, placé sous la responsabilité du DPMA (détachement poste médical avancé), comprendra des postes sanitaires sur les différents sites de la manifestation et s'appuiera, pour les cas plus importants, sur les centres ambulatoires existants en ville de Lausanne, ainsi que sur le CHUV. Outre par le DPMA, le dispositif sanitaire sera desservi par des samaritains et l'armée.

L'EM DIAM servira d'état-major de conduite et coordonnera l'engagement des différents partenaires sécuritaires appelés à œuvrer durant la FFG. L'engagement de la structure de conduite cantonale (EMCC) n'est, pour le moment, pas prévu.

5. Aspects financiers

5.1 Budget de la FFG 2025

L'organisation d'un événement de cette envergure (notamment en termes de nombre d'athlètes et de taille du budget de fonctionnement), le plus grand organisé à Lausanne à ce jour (largement plus grand que la Gymnaestrada en 2011 ou les Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2020), nécessite la mobilisation de moyens humains et financiers importants. Les moyens humains, nous l'avons vu, représentent un pool de 4'000 bénévoles, appuyés par autant de juges et de technicien-ne-s de la FSG, et un comité d'organisation de 200 personnes. Auxquels s'ajoutent les effectifs de l'armée, de la police, de la protection civile et des organes sanitaires mobilisés pour l'occasion. Quant aux moyens financiers, le budget de la manifestation, présenté ci-après, est de CHF 25 millions. Fondé sur la base du cahier des charges de la FSG et des précédentes FFG, ce budget a été adopté en décembre 2023.

Il importe de souligner que, du fait du laps de temps séparant l'élaboration du budget et la tenue de la manifestation, de nombreuses inconnues ne peuvent être levées. Il en va ainsi de certains frais liés aux transports ou à la sécurité ; de même que certaines rentrées, qui ont dû être calculées de façon pessimiste. À cela s'ajoute le fait que certains éléments influant directement sur l'équilibre budgétaire (sponsors, nombre de participantes et de participants, billetterie des spectacles) restent aléatoires et ne seront connus précisément que peu avant, durant ou juste après le déroulement de la FFG. À ce jour, le comité d'organisation propose un budget de la FFG ne présentant ni excédent de charges, ni bénéfice.

Budget global de la FFG2025

POSTES	PRODUITS	CHARGES
ADMINISTRATION		2'045'700
VOLONTAIRES		1'030'500
GASTRONOMIE/RAVITAILLEMENT		4'828'000
PERSONNEL		2'138'000
FINANCES		367'500
ÉVÉNEMENTS		598'000
SPORTS (engins, FSG, juges)		2'531'200
INFRASTRUCTURES		4'502'800
SÉCURITÉ (y compris service sanitaire)		4'858'000
COMMUNICATION/DURABILITÉ		2'174'000
BILLETTERIE/CARTES DE FÊTE	9'738'000	
SPONSORING	5'280'800	
SUBVENTIONS/DONS/SOUTIENS	1'751'100	
GASTRONOMIE	6'176'000	
HÉBERGEMENTS	1'512'800	
VENTES/LOCATIONS	615'000	
TOTAL	25'073'700	25'073'700

5.2 Aides financières de la Ville de Lausanne

Le comité d'organisation de la FFG bénéficie de la part de la Ville de Lausanne d'une subvention, inscrite au budget de fonctionnement du Service des sports, d'un montant total de CHF 500'000.-, versée de manière échelonnée, afin de pouvoir faire face à ses besoins de

trésorerie. En effet, comme indiqué au chapitre précédent, de nombreuses rentrées financières ne seront enregistrées, au mieux, que dans la seconde moitié de 2024 et, majoritairement, en 2025. D'ici là, les frais nécessaires à l'organisation de la FFG (dont les salaires) pourront être couverts par cette subvention, ainsi que celle, d'un même montant, allouée par le Canton de Vaud.

Les incertitudes liées à certains éléments (sponsors, nombre de participant-e-s, billetterie, etc.) se retrouvent lors de tout grand événement sportif ou culturel et ne doivent pas perturber l'organisation et la tenue de la FFG. C'est pourquoi, la Municipalité s'engage à garantir un éventuel déficit, à hauteur de CHF 500'000.-.

5.3 Aides financières du Canton de Vaud

Les autorités cantonales vaudoises se sont engagées à soutenir la tenue de la FFG au même niveau que Lausanne et de la même manière : CHF 500'000.- à titre de subvention et CHF 500'000.- comme garantie de couverture de déficit.

5.4 Autres aides financières publiques et parapubliques

La Confédération sera un partenaire important lors des phases de montage/démontage des sites et durant leur exploitation (voir ci-dessous, chapitre 7). Toutefois, les fêtes fédérales ne répondant pas aux dispositions légales en matière de soutien financier aux manifestations sportives, la Confédération ne pourra pas subventionner la FFG ou lui allouer une garantie de couverture de déficit.

L'impact de la FFG ne se limitant pas à Lausanne, le comité d'organisation de la FFG prévoit d'entreprendre des démarches auprès d'autres collectivités publiques et structures parapubliques, afin de percevoir un soutien de leur part.

6. Prestations de la Ville de Lausanne

Au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux et en raison de l'ampleur de l'événement, le comité d'organisation aura besoin de prestations de la Ville de Lausanne. Aujourd'hui, il est établi qu'une vingtaine de services de l'administration communale seront sollicités de façon plus ou moins importante avant, pendant et après la FFG de 2025. Il s'agira principalement d'une réponse à des besoins dans le domaine de la sécurité, de l'énergie, de l'assainissement et de la logistique, mais aussi dans celui de la communication et de la facilitation des démarches administratives.

Le comité d'organisation, en étroite collaboration avec le Service des sports et l'EM DIAM (pour les aspects sécuritaires), a pris contact avec les directions et les services concernés, afin de déterminer l'étendue de leurs prestations. Il va de soi que cet événement occasionnera un surcroît de travail pour certaines collaboratrices et certains collaborateurs.

Au vu de l'ampleur et de l'importance que revêtent pour Lausanne la tenue de la FFG sur son sol, la Municipalité, à l'instar de ce qui avait été mis en place pour l'organisation en 2011 de la World Gymnaestrada et en 2020 des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver, a chargé le Service des sports de constituer un comité de projet interne à l'administration communale.

7. Prestations de la Confédération et du canton de Vaud

7.1 Prestations de la Confédération

La Confédération ne peut soutenir financièrement les fêtes fédérales. Toutefois, elle sera un partenaire important de la FFG, au même titre qu'elle le fut lors de la World Gymnaestrada et des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver, en mettant à disposition des ressources de l'armée dans le domaine sanitaire et de ceux de la logistique et du montage/démontage d'installations.

Une demande d'autorisation d'engagement de la protection civile (PCi) a été adressée à la Confédération, la PCi jouant un rôle déterminant dans les phases préparatoires et d'exécutions, ainsi que lors du démontage des infrastructures.

7.2 Prestations du canton de Vaud

La Police cantonale, en particulier la Gendarmerie, sera impliquée à des degrés divers dans l'organisation et la tenue de la FFG, de même que certains services techniques de l'administration cantonale (DGMR par exemple). Comme indiqué ci-dessus, la PCi aura un rôle déterminant à jouer pour la tenue de la FFG, ce qui nécessitera l'appui de différentes composantes et régions de la PCi vaudoise et une coordination avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

8. Impact sur le climat et le développement durable

En 2019, la FFG d'Aarau a produit 111 tonnes de déchets incinérables, 9.5 tonnes de carton, ainsi qu'une tonne d'aluminium et 800 kg de métaux divers. Auxquels s'ajoutent 9.8 tonnes de PET. Au vu du nombre de personnes attendues (athlètes et autres), le comité d'organisation de la FFG de 2025 estime que les quantités de déchets seront équivalentes.

Le « Plan Climat Lausanne » sert de cadre de référence du comité d'organisation en matière de durabilité. Son engagement en faveur de celle-ci s'articule autour de trois axes : environnement, social et économie et comprend les mesures suivantes :

- Restauration : le comité d'organisation de la FFG veut offrir une restauration la plus durable possible pendant l'évènement. Il s'engage notamment à offrir des produits bio, locaux et de saison, de proposer un choix de menus végétariens, végétaliens, ou s'adaptant à certaines intolérances alimentaires et d'offrir des portions s'adaptant à l'âge ou à l'appétit du public. Le but est également de limiter les déchets en ayant des consignes pour toute la vaisselle, des boissons exclusivement en gobelets consignés et de réduire au maximum le gaspillage alimentaire.
- Mobilité : la mobilité représentant un poste majeur dans l'empreinte carbone de tout évènement, le comité d'organisation, comme indiqué sous 5.3.6, privilégie l'usage des transports publics grâce à la prise en charge du trajet en transport public dans la carte de Fête, mais aussi grâce à des mesures contraignantes telles que l'absence de parkings dédiés pour les véhicules privés. Durant l'évènement, les axes piétonniers et cyclables seront mis en avant, tout comme un service de location de vélos.
- Pratiques d'achats et de vente : le comité d'organisation s'engage à questionner la nécessité de chaque achat à effectuer et à inclure des critères de durabilité lors du choix des objets, fournisseurs et prestataires. Du côté de la vente, il s'engage à vendre uniquement des produits fabriqués en Europe, respectant des critères liés notamment aux matériaux, à la nécessité et à la durabilité du produit et aux aspects sociaux de leur réalisation.
- Sponsoring : chaque partenaire potentiel est analysé au moyen d'une grille d'évaluation, dans le but de vérifier l'engagement de l'entreprise pour la durabilité et éviter ainsi toute incohérence avec les engagements pris par le comité d'organisation de la FFG.
- Égalité et Inclusion : la FFG 2025 se veut inclusive, que ce soit par ses infrastructures que par l'offre de concours proposée. Pour ce faire, une analyse de chaque site sera réalisée et l'offre de compétition sera adaptée. Lausanne 2025 porte également une attention particulière à la représentativité hommes / femmes, qu'elle soit au niveau des athlètes, du comité d'organisation, ou encore des volontaires ou speakers et speakerines.
- Bien-être et satisfaction : la FFG 2025 s'engage à mesurer la satisfaction des membres du CO, des athlètes et des volontaires. Des questionnaires spécifiques seront créés et transmis à chacune et chacun. De plus, la promotion du bien-être et de la santé sera présente dans les différents quartiers durant l'entier de la fête.
- Communication : le comité d'organisation s'engage à développer une communication transparente et de qualité au sujet de la durabilité. Chaque action sera communiquée sur le site internet et l'impact des moyens de communication utilisés est également

analysé et réduit au maximum (ex. suppression des flyers à distribuer de manière individuelle).

Le comité d'organisation de la FFG a également décidé de placer la question de la durabilité au même niveau que celle des finances. De ce fait, tout projet doit passer par une double validation : celle du suivi budgétaire et celle du « suivi en durabilité ». À cela s'ajoute une commission externe chargée des questions de durabilité, composée de trois personnes spécialistes de la question (y compris en événementiel durable), dont la tâche est de soutenir le comité d'organisation au moyen d'audits et de recommandations.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Le Comité d'organisation de la FFG, en étroite collaboration avec les milieux gymniques vaudois et la FSG veulent faire de cet événement, la première FFG lors de laquelle personnes valides et en situation de handicap participeront en même temps aux mêmes épreuves et ainsi, grâce à des systèmes de pénalités ou de bonus, partageront des podiums. Cette ambition constitue une innovation importante dans le milieu sportif et à cette échelle.

Hors compétitions, les quatre quartiers (Quartier Lac, Quartier Fête, Quartier Ville et Quartier Nord) et le camping seront réalisés et équipés de manière à faciliter leur usage par les personnes en situation de handicap.

10. Aspects financiers

10.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

10.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Au vu des incertitudes financières que représentent un tel événement, en particulier le fait que certains éléments influant directement sur l'équilibre budgétaire restent aléatoires et ne seront connus précisément que peu avant, durant ou après le déroulement de la FFG, la Municipalité s'est engagée à couvrir un éventuel déficit pour un montant maximum de CHF 500'000.-.

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2024 / 23 de la Municipalité, du 30 mai 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte qu'une garantie de couverture de déficit de CHF 500'000.- sera octroyée au comité d'organisation de la Fête Fédérale de Gymnastique de 2025 à Lausanne.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter